

DÉDICACE

Ce manuel est dédié au Dr. Clare M. Jephcott et à M. Robert J. Woolley qui ont développé et alimenté la collection des timbres perforés de l'Amérique du nord britannique (BNA).

REMERCIEMENTS SPÉCIAUX

À Jean-Guy Dalpé pour la traduction de la Cinquième édition en français.

À Mark B. Fennell pour son travail et ses efforts pour la compilation de cette édition et à Conrad M. Tremblay pour avoir réalisé le gros du travail de la production des listes de timbres perforés pour chacune des perforatrices.

Aux membres du groupe d'étude des timbres perforés de la BNAPS qui ont fait les mises à jour et rendu la diffusion de la 5^e édition nécessaire et des remerciements spéciaux à Barry Senior, Dave Hannay, Davis MacLellan, David Rhodes, Gary Nummellin, Jack Brandt, Jim Graham, Ken Coplestone, Ken Pugh, Marvin Goldstein, Olivier Philibert et Ron White.

Des remerciements particuliers au Musée canadien de la civilisation, à la Perfin Society (Grande-Bretagne), spécialement à Rudy Roy, au Perfin Club (États-Unis) et à Michael Millar pour les informations et leur aide au développement de la connaissance des timbres perforés canadiens.

AVERTISSEMENT RELATIF AU COPYRIGHT

Le contenu de cette publication appartient exclusivement à la British North America Philatelic Society (BNAPS) et tous les droits sont réservés selon les conventions panaméricaines et universelles sur les droits d'auteur. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, emmagasinée dans un système de recouvrement, ou transmis sous n'importe quelle forme par n'importe quels moyens, électroniques ou mécaniques, photocopie incluse, sans la permission préalablement écrite de la BNAPS.

« La numérotation Scott est la propriété sous copyright de Amos Press Inc., dba Scott Publishing Co., et son utilisation dans cet ouvrage résulte d'un accord de licence avec Scott. Les marques Scott et Scott's sont enregistrées au U.S. Patent and Trademark Office, et sont des marques de fabrique d'Amos Press Inc, dba Scott Publishing Co.. Aucune utilisation de ces marques ou du matériel dans cette publication qui est imprimée à partir d'une publication sous droit d'auteur d'Amos Press Inc. n'est autorisée sans la permission expresse écrite d'Amos Press Inc., dba Scott Publishing Co., Sidney, Ohio 45365 ».

Note - Voir www.linns.com

« The Canadian Revenue Stamp Catalogue » de E.S.J. van Dam. Par les présentes, la permission d'utiliser les numéros répertoriés, les lettres ou symboles employés ici est donnée aux revues, aux périodiques et aux marchands de timbres pour de la publicité ou des listes de prix préparées et distribuées gratuitement pourvu que le crédit en soit attribué en tout temps à la source en faisant référence au catalogue par le nom de famille de l'auteur (E.S.J. van Dam). E.S.J. van Dam Ltd, P.O. Box 300, Bridgenorth, Ontario, Canada K0L 1H0.

Note – Voir www.canadarevenuestamps.com

La permission est accordée pour l'emploi de courts extraits pour faire le compte-rendu de cette publication dans les journaux, dans les revues ou dans les périodiques, pourvu que la source du matériel utilisé soit citée.

Copyright C 2014
British North America Philatelic Society

ISBN-13 978-1-927119-39-6

PRÉFACE

Ce livre est conçu comme un manuel évolutif pour les collectionneurs de timbres perforés canadiens. Aussi l'information est-elle disposée de façon à laisser de l'espace pour de notes, des commentaires et des ajouts. Les détails répertoriés sont complets en ce sens qu'ils représentent fidèlement tout ce qui a été fourni par le groupe d'étude du BNAPS jusqu'au moment de sa publication. À cause des méthodes de production et des procédés relatifs à leur utilisation, une compilation complète des timbres perforés n'existera probablement jamais. Un des plaisirs de la collection des timbres perforés réside dans les ajouts et le développement du champ de connaissance de l'utilisation des timbres perforés qui peuvent être découverts en dépensant du temps plutôt que de l'argent. N'importe qui, peu importe depuis combien de temps il collectionne des timbres, a une chance égale de trouver les timbres perforés les plus rares.

Le collectionneur intéressé par l'aspect historique de son sujet sera comblé par les timbres perforés. La plupart des perforateurs (les outils qui perforent les timbres) ont vu leur emplacement identifié, mais les timbres perforés étaient beaucoup plus mobiles et pouvaient affranchir postalement des lettres à partir de différentes villes. Plusieurs firmes remettaient des timbres perforés à leurs vendeurs pour poster des rapports ou des commandes à leur bureau-chef et d'autres firmes envoyaient des timbres perforés à leurs succursales trop petites pour justifier l'utilisation d'un compteur postal (meter) ou de leur propre perforateur. Il en résulte que pister les timbres perforés peut s'avérer une recherche intéressante.

Des items communs prennent alors tout leur sens quand leur histoire est connue. L'utilisation des timbres perforés canadiens G9 et G10 par la Great Northern Railway en est un exemple. La Great Northern achetait ses timbres canadiens à Winnipeg, Manitoba, la ville la plus proche de son siège social à St. Paul, Minnesota, où les timbres étaient perforés. La seule station d'importance de la Great Northern au Canada était à New Westminster, en Colombie – Britannique, où les timbres perforés étaient utilisés. Ce fut une surprise quand les collectionneurs trouvèrent que tous les derniers timbres de la Great Northern étaient des timbres marqués de bandes de phosphore de Winnipeg, même si les timbres n'étaient jamais oblitérés de Winnipeg.

Que vous soyez ou non intéressé par l'étude de l'histoire des timbres perforés, il y a trois façons élémentaires de les collectionner.

A. La façon la plus facile de collectionner les timbres perforés consiste à trouver un exemplaire de chaque type, comme on les trouve dans le manuel. On l'appelle la collection par **type de timbres perforés**.

B. Si vous collectionnez un exemplaire de chaque timbre émis perforé par chacun des perforateurs connus, vous avez une collection de **timbres perforés émis**.

C. Finalement, on retrouve le collectionneur de **timbres perforés par positions**, le spécialiste qui essaie de trouver tous les timbres émis perforés par chaque perforateur dans le plus grand nombre potentiel des huit positions.

Chacune de ces trois approches de collection de base peut être développée de manière à inclure la collection de timbres, d'enveloppes ou de domaines propres à chacun. Les éditeurs connaissent quelques collections de domaines spécifiques : le

2014 12 01

timbre de la Carte de 1898, les Petites Reines, les Amiraux, l'émission définitive de 1967 et le Royal William de 1933.

Il faudrait noter que les membres du groupe d'étude de la BNAPS ont recueilli les informations contenues dans ce manuel sur plus de 30 ans. Les informations recueillies sont donc substantielles en quantité et elles ont été révisées pour en assurer l'exactitude; ça ne prétend pas mettre un point final sur la connaissance des timbres perforés canadiens. Nous espérons que ce soit le dernier mot à ce jour. Le groupe d'étude de la BNAPS continue d'exister pour échanger les nouvelles informations et les fruits de la recherche. Le groupe d'étude aimerait beaucoup connaître les trouvailles de tous ceux qui pourraient découvrir un nouveau timbre perforé, étirer les dates d'utilisation rapportées ou trouver une nouvelle information afin de les communiquer aux autres collectionneurs. Si vous voulez nous contacter, communiquez avec un membre du groupe d'étude de la BNAPS (l'adresse du groupe d'étude des timbres perforés se trouve dans toutes les revues de la BNAPS) ou contactez le via le site web de la BNAPS. Vous pouvez lire les éditions antérieures des bulletins du groupe d'étude des timbres perforés sur www.bnaps.org.

INTRODUCTION

Ce manuel se veut une mise à jour de l'information connue sur les timbres perforés canadiens et coïncide avec le nouvel engouement des philatélistes pour les timbres perforés. Comme il ne se présente pas comme le dernier mot sur les timbres perforés canadiens, le manuel contient partout de l'espace pour y inscrire les ajouts et des notes. En raison de la déplorable destruction (par le feu, par la guerre et par les limites naturelles de la conservation des enregistrements) de la plupart des archives connues, on peut douter que l'histoire complète des timbres perforés sera un jour racontée.

QU'EST-CE QU'UN TIMBRE PERFORÉ?

Pour les fins de ce manuel, on a tiré la définition de timbre perforé du supplément trimestriel du Guide postal d'avril 1910 qui stipule :

« Le Ministère ne s'objecte pas à la perforation des timbres-poste avec des signes distinctifs (initiales ou autres) d'un particulier ou d'une firme qui s'en sert, mais il est entendu que ces signes devraient être utilisés à des fins d'identification, et non de publicité. Les perforations ne devront pas dépasser un trente-deuxième de pouce de diamètre, et la superficie totale occupée ne devra pas excéder un demi pouce carré.»

En 1989, l'approbation de la perforation Bees Stamps (B4) par Postes Canada montre un certain relâchement par rapport à la directive de 1910 puisque les trous de ce perfin excèdent un trente-deuxième de pouce de diamètre. Comme les perforateurs Cummins ou les autres perforateurs américains ne semblent pas être facilement disponibles, ce changement n'est pas surprenant. Nous avons donc essayé de conserver l'objectif des directives, mais nous avons fait les assouplissements suivants :

- la perforation n'a pas besoin d'avoir été approuvée par le Bureau de poste
- sont inclus les timbres-poste et les timbres fiscaux
- la taille du trou peut excéder un trente-deuxième de pouce.

Dans la même veine,

- il est entendu que la perforation est appliquée au timbre antérieurement à son usage, et ce pour dissuader le chapardage; lorsque le timbre est perforé après son application sur quelque chose (un document par exemple), la perforation est considérée comme une annulation, qui est traitée séparément dans l'Annexe D.
- les perforations employées à des fins publicitaires (philatéliques) sont répertoriées dans l'Annexe D; pour décider si c'est une perforation à fin publicitaire (timbres perforés philatéliques), les paramètres suivants sont retenus :
 - (a) en raison de l'usage croissant de machines à affranchir et du déclin de l'usage des perforateurs, tout perforateur acheté et mis en service après 1950 a été obtenu à des fins publicitaires et, par conséquent, est classé comme un insigne philatélique et n'est pas considéré comme un timbre perforé canadien.

(b) l'approbation par le Bureau de poste remplace le (a), un seul exemple connu.

L'explication du Bureau de poste exclue les poinçons à double lettre et les perforations pour annuler; quelques unes étaient apparues dans les éditions 1,2 et 3 de ce manuel. Pour éviter toute confusion, ces perforations se retrouvent dans l'Annexe D. Les poinçons à lettre unique ne sont pas retenus dans cet ouvrage. Les timbres perforés de Terre-Neuve antérieurs à 1949 ne sont pas concernés par les règles exprimées ci-dessus; toutefois les timbres perforés de Terre-Neuve sont inclus (exception faite des perforations annulatives – voir l'Annexe D) quand les timbres perforés sont conformes aux objectifs de la réglementation canadienne.

Chaque oblitérateur, lorsqu'il est identifiable, s'est vu attribuer son propre numéro. Un perforateur qui a eu toutes ses matrices remplacées est considéré comme un nouveau perforateur. Cependant, quand les matrices perforent des trous plus grands après un réusinage, créant ainsi un changement visible, les nouvelles matrices sont considérées comme un sous-groupe de ce perfin, par exemple dans l'usage ultime de Canadian General Electric (C16). L'absence ou le remplacement d'aiguilles ne sont pas considérés comme des modifications du perforateur et le système de numérotation n'en tient pas compte. Les différences entre les matrices d'un même perforateur relèvent du processus de fabrication de l'outil et ne sont donc pas notés dans cet ouvrage. Les perfins incomplets, qui pourraient être pris erronément pour quelque chose d'autre que ce qu'il apparaît être, sont placés dans cet ouvrage selon les initiales perçues et identifiés où ils seraient adéquatement catalogués. Note : certaines des découvertes futures peuvent se retrouver dans cette catégorie.

Plusieurs aspects afférents à cet ouvrage ne sont pas traités en détail. Les voici donc.

Le prix d'un timbre perforé

La fixation d'un juste prix pour n'importe quel perfin se complique en raison des trois manières de les collectionner. Un collectionneur de timbres perforés par type est presque toujours prêt à payer plus pour un nouveau type qu'un collectionneur de timbres perforés émis voudra payer pour ajouter un type qu'il a déjà. Un collectionneur de timbres perforés par position paiera habituellement moins qu'un collectionneur de timbres perforés émis. Chez les collectionneurs de timbres perforés, on note une différence considérable quant au prix que chacun voudra payer pour un timbre précis avec une perforation donnée. Ceci ne tient pas nécessairement compte de la cote d'un catalogue pour un timbre usagé sans trous. Le prix d'un timbre perforé sera moindre si la perforation est incomplète ou si le timbre est endommagé. Comparativement aux autres champs de la collection philatélique, celui des timbres perforés est généralement bon marché. L'actuel écart de prix (2012) varie de 15cents à plus de \$300 par timbre perforé, la plupart se situant entre 25 cents et \$5. Note : la présence d'une perforation dans un timbre n'abaisse pas sa valeur sous la cote régulière d'un timbre usagé du catalogue UNITRADE (SCOTT) comme c'est le cas dans certains pays à travers le monde.

Timbres perforés à l'état neuf, philatéliques, falsifiés

Parmi les problèmes qu'appréhendent certains collectionneurs, on retrouve l'hypothétique facilité de produire de faux timbres perforés et les timbres perforés « philatéliques » ou de « complaisance ». Les timbres perforés philatéliques sont perforés par quelqu'un (parfois malheureusement par un philatéliste) qui a accès à un perforateur. Ainsi, des timbres « Petite reine » furent perforés à l'aide de perforateurs fabriqués après 1930! Évidemment, c'est potentiellement un problème sérieux, mais l'ampleur des problèmes ne serait pas aussi importante du fait que la majorité des collectionneurs de timbres perforés est consciente de ces difficultés potentielles. En règle générale, les collectionneurs garantissent la sécurité des quelques perforateurs découverts en faisant en sorte que ces outils soient placés dans un musée ou dans des archives, proprement identifiés.



Timbres perforés philatéliques. L'OH/MS 5 trous ne fut pas utilisé par les postes canadiennes avant le 1^{er} juillet 1939.

Le problème des perforations «falsifiées» est d'une autre nature, et les collectionneurs n'ont pratiquement aucune emprise sur ce phénomène. Même si quelqu'un peut faire des trous dans un timbre, très peu de collectionneurs seraient bernés par des méthodes aussi simplistes, car l'œil et l'expérience d'un individu peuvent faire une différence significative. On reconnaît généralement que, dans les timbres perforés canadiens, les truqués affectent surtout les OH/MS 5 trous (O8) et, dans une proportion beaucoup moindre, les OH/MS 4 trous (O9 et O10). Dans certains cas, avec un peu de pratique, les timbres truqués peuvent être identifiés, car les trous sont soit mal alignés, soit incorrectement perforés ou sont d'une

2014 12 01

dimension anormale. Le problème majeur concerne la falsification faite plus adroitement et qui ne peut être identifiée rapidement comme falsifiée. Alors la plupart des collectionneurs devront réserver leur jugement ou faire confiance à leur fournisseur qui possède l'honnêteté et une expertise dans l'offre de matériel adéquat ou connaître un expert en la matière. Concernant les OH/MS 5 trous, les timbres perforés les plus inusités (i.e. les timbres en roulette, les paires perforé-imperforé, les timbres les mieux cotés au catalogue) représentent un plus grand risque de falsification. Il existe des timbres perforés truqués et des personnes ont été condamnées pour des crimes relatifs à la perforation de timbres dans l'intention de frauder les collectionneurs.



Bande de quatre OH/MS 5 trous (08) truqués.

Dans la même veine, comme les timbres étaient originellement perforés pour prouver la propriété et pour prévenir vol, la possession de timbres perforés à l'état neuf est considérée inadéquate. Les OH/MS 4 trous (O9 et O10) qui ont été vendus par les postes via les comptoirs philatéliques font exception à cette règle. Plus probablement, la majorité des timbres perforés à l'état neuf, autres que les OH/MS, furent, à l'origine, volés à la compagnie qui les a perforés et, techniquement, quiconque, ayant en main de tels timbres, possède des biens volés, un délit criminel. Il peut être possible de prouver que la possession de timbres perforés « philatéliques » à l'état neuf n'est pas illégale, mais, tel que mentionné antérieurement, c'est habituellement désapprouvé par les collectionneurs de timbres perforés.